AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" Tél. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 133 - 21 OCTOBRE 1971

Note sur le désherbage des céréales en Bretagne

A l'heure actuelle, nous disposons d'une gamme très étendue d'herbicides permettant d'intervenir du semis jusqu'à la montaison des céréales.

Dans ces conditions un choix sérieux devient nécessaire, d'autant que les prix de revient sont très différents, suivant que l'on veut lutter contre les graminées ou les dicotylédones.

Afin de guider les utilisateurs, nous avons entrepris, cette année, une enquête par sondage dans les différentes régions naturelles de Bretagne. Le but poursuivi était d'obtenir des renseignements précis concernant les mauvaises herbes (espèces présentes et importance de chacune d'elles.)

Dans cet esprit, des comptages mensuels ont été réalisés dans des champs de blé d'hiver situés dans les zones suivantes : bassin de Chateaulin, bassin de Pontivy-Loudéac, Marais et "terrain" de Dol de Bretagne, zone de Matignon-Ruca (22), zone de Chateaugiron et zone de Betton (35).

Pour la plupart des champs étudiés, les graminées adventices sont absentes ou ne présentent pas le caractère envahissant et presque exclusif que l'on constate dans les régions à vocation strictement céréalière.

Il y a cependant quelques exceptions : c'est ainsi que le paturin annuel domine dans le Finistère et le bassin de Pontivy tandis que le vulpin est présent dans les zones de Chateaugiron et de Betton. La folle avoine et l'avoine à chapelets sont notées dans deux champs, mais en faible quantité et souvent dans les fourrières.

La plupart des dicotylédones rencontrées sont susceptibles de croître dans presque toutes les cultures et, souvent, ne constituent pas un réel danger, en raison soit de leurs levées trop tardives (cas des renouées), soit de leurs faibles populations résultant de l'action nettoyante des plantes sarclées ou des cultures étouffantes comprises dans les assolements. Ceci concerne notamment les véroniques, stellaire, capselle, bourse à pasteur et fumeterre.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Seules, les matricaires prennent de l'extension dans le bassin de Rennes et nécessitent des interventions spéciales.

Sauf cas particuliers (repousses de ray-grass, envahissement par le paturin annuel), les autres secteurs sont par conséquent justiciables de traitements avec des produits simples comme les colorants nitrés ou les hormones. Certaines parcelles où des graminées adventices sont déjà installées en faible nombre doivent cependant être surveillées afin d'éviter un envahissement total.

Il se dégage, de l'étude qui a été menée, que la Bretagne n'est pas assez spécialisée dans la production céréalière pour être intéressée de façon notable par la technique d'application d'herbicides antigraminées, la flore n'ayant pas encore été déséquilibrée par des désherbages répétés résultant d'une monoculture.

Pour mémoire et afin que les personnes ayant des champs déjà envahis par les graminées adventices puissent opérer un choix, nous mentionnons, ci-dessous, les produits utilisables au semis :

- Sur blé tendre d'hiver -

- Néburon - (Kloben - C) - 3 kg
- Nitrofène (Tok - E - 25) - 2 kg
- Néburon + Nitrofène (Herbalt et Herbalt S) - 2 kg + 1 kg et 2 kg + 1,5 kg suivant la formulation.
- Nitrofène + Linuron (Tolion) - 1,440 kg + 0,5 kg
- Méthabenzthiazuron (Tribunil) - 3,8 kg
- Terbutryne (Igrane 50) - 2,5 kg
- Chlortoluron (Dicuran S) - 2,4 kg

- Sur orge d'hiver -

- Triallate - (Avadex B W) - 1,2 à 1,4 kg -
- Néburon - (Kloben C) - 3 kg

- Sur avoine d'hiver -

- Néburon - (Kloben C) - 3 kg

* Doses exprimées en matière active pour 1 hectare -

Pour les caractéristiques de ces produits, voir la note du 15 octobre 1970

A. CRESPY

Ingénieur d'Agronomie

Dernière note : Bulletin N° 133 d'octobre